

Investissement en fonds propres dans les TPE/PME

BRETAGNE CAPITAL SOLIDAIRE

Présentation du dispositif

Bretagne Capital Solidaire (B.C.S.) a pour objectif de développer les TPE/PME bretonnes.

Bretagne Capital Solidaire propose des solutions d'accompagnement en prenant une participation minoritaire au capital dans le cadre d'une levée de fonds.

Si l'entreprise cherche à embaucher, investir pour améliorer sa position concurrentielle ou obtenir des emprunts bancaires, elle peut se tourner vers BCS qui propose des prises de participations minoritaires et des avances en compte courant d'associés sans caution ni garantie.

Bretagne Capital Solidaire permet de :

- proposer un système de financement de trésorerie adapté à la taille, aux besoins et à la rentabilité des petites entreprises,
- apporter un soutien en capital aux petits projets à fort taux de création d'emplois,
- renforcer la crédibilité commerciale et financière de l'entrepreneur.

Les ressources de Bretagne Capital Solidaire proviennent du Conseil Régional de Bretagne, de la Caisse des Dépôts et Consignations, de banques et de l'épargne solidaire de 150 associés.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Les entreprises éligibles sont les petites entreprises dont le siège social est implanté en Bretagne, ayant le statut d'une société commerciale (SARL, SCOP, SAS ou SA), employant de 2 à 15 personnes et qui ont des besoins financiers globaux inférieurs à 400 000 €.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

La prise de participation est comprise entre 20 000 et 50 000 € maximum.

Critères complémentaires

- Effectif d'au moins 2 salariés et de moins de 15 salariés.
- Forme juridique
 - › Entreprise Individuelle
 - › Artisan
 - › Sociétés commerciales

Organisme

BRETAGNE CAPITAL SOLIDAIRE

- Espace Anne de Bretagne
15 rue Martenot
35000 RENNES
Téléphone : 02 99 36 58 66
E-mail : bcs.bretagne@wanadoo.fr
Web : www.bretagne-capital-solidaire.fr